

Partenariats Hubert Curien (PHC)-Maghreb

PHC-MAGHREB

APPEL À CANDIDATURES 2027

En complémentarité des Partenariats Hubert Curien (PHC) bilatéraux existant avec les pays du Maghreb, le PHC régional « Maghreb » encourage les coopérations multilatérales en finançant des projets conjoints impliquant pour l'appel à projet 2027 la Tunisie, le Maroc et la France. Ces projets sont pour une durée de trois ans.

Le PHC « Maghreb » est mis en œuvre au Maroc par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRI), en partenariat avec le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST), en Tunisie par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et en France par les Ministères de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE).

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés selon un rythme annuel.

En raison du très grand succès des appels PHC Maghreb ces dernières années, il est fortement recommandé aux déposants de répondre le mieux possible à tous les critères d'évaluation et à toutes les conditions d'éligibilité du présent appel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **26/02/2026**

Types de projets concernés

Le PHC Maghreb répond à trois objectifs principaux :

- **Favoriser les collaborations et les échanges** entre chercheurs et enseignants chercheurs des 3 pays pour permettre de nouer des collaborations à long terme, de créer des réseaux, d'accéder conjointement à des réseaux internationaux existants ou de participer aux projets européens ;
- **Soutenir la formation à et par la recherche** par l'implication de doctorants et de post-doctorants dans les projets ;
- **Aider à valoriser** des recherches innovantes ayant un impact positif sur le développement durable, les filières et les outils de production ou de transformation débouchant sur le transfert et la valorisation des résultats ;
- **Le PHC « Maghreb » a vocation à encourager prioritairement de nouvelles collaborations.**

Plusieurs équipes d'un même pays peuvent être associées au projet déposé, mais un seul porteur de projet par pays devra être identifié.

La thématique prioritaire de l'appel à candidatures 2027 s'intitule :

- **Vers un espace méditerranéen pluriculturel et durable, face aux enjeux liés :**
 - aux changements climatiques et énergétiques ;
 - aux sciences de l'eau et à l'économie maritime ;

- à l'innovation et à la compétitivité des entreprises ;
- à l'identité, la valeur et le dialogue des civilisations, les migrations et l'intégration, l'histoire et le patrimoine, le droit et le commerce ;
- à la transition numérique ;
- aux questions de santé publique, de détection et de prévention des épidémies.

Pour cet appel à projets 2027, seront considérés comme prioritaires les projets dans les domaines des sciences humaines et humanités, sciences de la Terre, physique, chimie, sciences de l'ingénieur sur des questions d'énergie et de matériaux, et sciences et technologies de l'information et la communication.

Les aspects notamment sociétaux, environnementaux, climatiques, technologiques, énergétiques devront apparaître dans les projets, ainsi que la formation des doctorants. A titre d'exemple, les déposants sont invités à consulter les réalisations des projets PHC Maghreb des années précédentes sur le site Web du PHC Maghreb (<https://www.phc-france-maghreb.org/phc-maghreb/>).

Conditions d'éligibilité des équipes

Le PHC « Maghreb » n'a pas vocation à financer la recherche proprement dite, ni les équipements éventuellement nécessaires qui doivent être financés par d'autres moyens clairement identifiés lors du dépôt du projet.

- Une attention particulière doit être portée sur la mise en situation du projet scientifique. **Un état de l'art international** doit accompagner la présentation du projet, il permettra de situer l'apport scientifique du projet développé ;
- Le dossier scientifique doit être rédigé en **français** ;
- Les équipes relevant du domaine des SHS (Droit, Economie, Littérature, Langues, Histoire, Géographie, Sociologie...) sont fortement encouragées à déposer des dossiers de candidatures. La présence d'une équipe SHS dans un projet relevant majoritairement d'une autre discipline sera fortement valorisée ;
- Les échanges sud-sud (Tunisie-Maroc) devront représenter au moins 30% des mobilités ;
- Les échanges nord-sud devront représenter au moins 20% des mobilités pour des séjours d'une durée minimale de trois jours ;
- L'implication d'une thèse en cotutelle impliquant le Maroc est obligatoire. Concernant la Tunisie, l'implication d'un post-doctorant sera préférée à celle d'un doctorant en cotutelle ;
- Les co-encadrements entre les pays du Maghreb sont encouragés et constitueront un des critères importants de sélection ;
- Une attention particulière sera portée sur le nombre et sur la qualité de l'encadrement des thèses en cotutelle par les chercheurs seniors ;
- Le comité d'évaluation s'engage en faveur du respect de la diversité et de l'inclusion. Les candidatures de porteurs de projets féminins et doctorantes sont vivement encouragées
- La présence d'un ou plusieurs partenaires socio-économiques (collectivités locales, associations, filières professionnelles, groupements d'intérêt économique, petites et moyennes entreprises, bureaux d'étude, groupes industriels, etc.) ayant des activités au Maghreb est fortement encouragée. Les dossiers contenant des lettres de soutien ou d'engagement et mentionnant la nature de la contribution seront considérés prioritairement ;
- Une réunion de démarrage du projet devra être planifiée au plus tard trois mois après la notification de l'acceptation du projet par Campus France au porteur français ;
- **L'organisation d'un séminaire annuel (scientifique, insertion professionnelle, vulgarisation...)** en 2ème et 3ème année est encouragée ;
- **Important :** Un coordinateur du projet doit être désigné parmi les responsables des équipes engagées dans chacun des différents pays ;
- Les missions ne devront concerner que les personnes mentionnées dans le dossier initial. Des exceptions pourront être accordées sur demande auprès du coordinateur du PHC « Maghreb » concernant des doctorants qui n'auraient pas été recrutés au moment du dépôt de dossier ; Il est recommandé dès la rédaction du projet de prévoir un calendrier afin d'étaler les missions pour chacune des trois années du projet. **Il n'est pas possible de reporter les crédits d'une année budgétaire sur la suivante**, à l'exception des moyens accordés par la partie tunisienne pour lesquels le reliquat de la dotation peut être reportée sur l'exercice suivant, le cas échéant.

Important :

Sont inéligibles les projets dans lesquels des équipes, des chefs de projet ou des membres de projet ont été engagés dans un autre PHC « Toubkal », « Utique », « Maghreb » ou dans d'autres projets entre la France, le Maroc et la Tunisie **dans les deux dernières années après la fin de leur projet**.

Afin d'éviter un rejet sur un de ces motifs, il est recommandé de bien vérifier l'éligibilité des porteurs de projets auprès des contacts dans chacun des pays mentionnés en fin de l'appel à candidatures.

Les doctorants impliqués dans des programmes de coopération et ayant bénéficié d'une mobilité égale ou supérieure à six mois sont inéligibles.

Enfin il est exigé des porteurs et des membres des projets l'engagement à un respect strict de la déontologie et de l'intégrité scientifique.

Critères d'évaluation des projets

- Qualité scientifique du projet et des équipes, apports et originalité de la démarche ;
- Participation active de jeunes chercheurs, en particulier doctorants et post-doctorants ;
- Intérêt de la coopération et complémentarité des équipes françaises et maghrébines ;
- Structuration du projet ;
- Perspectives de valorisation socio-économique du projet.

Comité de sélection des projets

Les projets seront évalués par des experts des 3 pays et sélectionnés par les co-Présidents des comités mixtes « PHC Toubkal », « PHC Utique » et le coordinateur du PHC « Maghreb ».

Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRE assurera l'évaluation des projets.

Modalités de fonctionnement

Chaque année, les pays impliqués apportent un soutien aux projets du PHC « Maghreb » dans le cadre des **mobilités des responsables de projets** (séjour senior), des **co-directeurs de thèse** (séjour senior), des **doctorants** (séjour junior) et des **post-doctorants** (séjour junior).

Chaque pays prend en charge les frais de voyage de ses chercheurs et le séjour des chercheurs partenaires qu'il accueille.

Dépenses éligibles

Moyens attribués par la partie française :

Les moyens attribués par la partie française, **à chaque projet**, sont plafonnés à **20 500 € par an**, dont **16 000 €** pour la mobilité et **4 500 €** d'appui logistique.

• Mobilité :

Ces crédits permettent de financer chaque année, dans la limite des moyens annoncés ci-dessus :

- 2 séjours de chercheurs juniors, en France, 1 par pays du Maghreb ; si ce chercheur est :
 - doctorant, il percevra une indemnité de séjour de 62€/jour pendant 4 mois maximum ;
 - post-doctorant, il percevra une indemnité de séjour de 62€/jour pendant 3 mois maximum.

Ces indemnités permettent de bénéficier du Visa "Passeport Talent Chercheur" sous convention d'accueil « Chercheur étranger (hors UE) ». Les séjours devront prioritairement démarrer dès le mois de mars, les disponibilités d'hébergement étant meilleures auprès des CROUS (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires).

- **2 séjours Sud-Nord en France** pour les co-directeurs de thèse ou les responsables du projet, à raison de 125 €/jour pour une durée maximale de 5 jours.
- 3 billets d'avion Nord-Sud pour le responsable de projet ou des membres français du projet, dont un pour un(e) jeune chercheur(e) de l'équipe (doctorant ou post-doctorant). Les réservations et titres de transport sont gérés par Campus France dans la limite de 500 € par billet d'avion A/R, et pouvant comprendre le billet de train pour rejoindre l'aéroport de départ si nécessaire.

Le responsable français du projet est tenu de faire le nécessaire pour garantir l'hébergement des chercheurs juniors invités dans les meilleures conditions et favoriser l'hébergement en résidence universitaire.

- **Appui logistique aux laboratoires français :**

Les crédits alloués à l'appui logistique sont de l'ordre de **4 500 €/an**. Un **règlement d'utilisation des crédits** sera transmis aux projets retenus par le coordinateur.

- **Les dépenses éligibles :**

- Achat de petit matériel non inventoriable et de produits consommables (produits de laboratoire, lamelles, moulages, prélevements géologiques, etc.), qui devront rester au laboratoire ;
- Acquisition d'ouvrages, de livres, de documents cartographiques à destination du partenaire étranger (hors abonnements) ;
- Frais d'inscription aux colloques liés à une mobilité des chercheurs du projet ou d'organisation de colloques en lien direct avec le projet, ainsi que les frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés. La mention du soutien du PHC « Maghreb » devra être stipulée ;
- Des billets France-Maghreb pour les membres français du projet (hors mission de coordination du responsable de projet) pour participer à des colloques ou à des séminaires en lien direct avec le projet ;
- Des titres de transport pour rejoindre un aéroport quand ils ne sont pas pris en charge par Campus France ;
Des services de traduction, d'analyse et de datation d'objet ou de documents.

- **Les dépenses inéligibles :**

- Le matériel informatique et les logiciels de bureautique et d'informatique (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, graveurs, disque durs, clés USB, etc.), les fournitures administratives, les frais de secrétariat et d'infrastructure, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique ;
- Les frais de mission (hébergement, restauration, frais de réception), que ce soit pour les partenaires maghrébins ou français.

Moyens attribués par la partie marocaine :

Les moyens attribués par la partie marocaine, à **chaque projet**, sont :

- **Mobilité :**

- **4 billets à raison de 5000 MAD/billet :**

- 2 billets dans le sens Maroc/France : (1 billet junior et 1 billet senior) ;
 - 2 billets dans le « sens sud-sud » : (1 billet junior et un billet senior vers la Tunisie).

- **Perdiem :**

- **2 Séjours seniors à raison de 750 MAD/jour :**

- 1 séjour de 7 jours maximum dans le sens France-Maroc ;
 - 1 séjour de 7 jours maximum dans le sens Tunisie-Maroc.

- **Un forfait de 5250 MAD pour :**

- 1 séjour junior d'une durée **minimale** de 7 jours dans le sens Tunisie-Maroc ;
 - 1 séjour junior d'une durée **minimale** de 7 jours dans le sens France-Maroc réservé à un (e) doctorant (e) (ou post-doc) de l'équipe française du projet.

Le responsable marocain du projet est tenu de faire le nécessaire pour garantir l'hébergement des chercheurs juniors invités dans les meilleures conditions et favoriser l'hébergement en résidence universitaire.

Moyens attribués par la partie tunisienne :

Les moyens attribués annuellement par la partie tunisienne à chaque projet sont de l'ordre de l'équivalent de 7 000€ au maximum par an. Ils concernent les dépenses de mobilité et d'appui logistique :

- **Mobilité :**

- **4 billets :**

- 2 billets Sud-Nord (1 senior et 1 junior) ;
 - 2 billets dans le sens « sud-sud », **répartis comme suit** : 1 billet senior et 1 billet junior vers le Maroc.

- **Perdiem :**

- **4 Séjours en Tunisie, répartis comme suit :**

- 1 séjour dans le sens Nord-Sud (7 jours maximum) ;

- 2 séjours dans le sens Sud-Sud, **répartis comme suit** : 1 séjour senior (7 jours maximum) et un séjour junior (1 mois) dans le sens Maroc-Tunisie.
- 1 séjour dans le sens Nord-Sud (1 mois maximum) pour un(e) doctorant(e) (ou à défaut, post-doc) de l'équipe française du projet.

L'indemnité de séjour est de 200 DT/jour pour les missions des seniors et de 1 000 DT/mois pour les stages des juniors. Le responsable tunisien du projet est tenu de faire le nécessaire pour garantir l'hébergement des chercheurs juniors invités dans les meilleures conditions et favoriser l'hébergement en résidence universitaire.

Appui logistique :

Dépenses allouées par la partie tunisienne aux laboratoires tunisiens :

- **Les dépenses éligibles :**
 - Achat de petit matériel non inventoriable et de produits consommables ;
 - Acquisition d'ouvrages, de livres, de documents ;
 - Frais de participation ou d'organisation de manifestations scientifiques en lien direct avec le projet, ainsi que les frais engagés pour la publication des travaux réalisés et dûment enregistrés. La mention du soutien du PHC Maghreb devra être stipulée ;
 - Frais de passation des contrats de prestation de services (l'avantage est accordé au post-doc pour une durée de 6 mois au minimum) ;
 - Frais des analyses et du traitement des échantillons à l'étranger ;
 - Frais de publication.
- **Les dépenses inéligibles :**
 - Le matériel et les logiciels de bureautique et d'informatique (tels que scanners, imprimantes, ordinateurs, cartouches d'encre, graveurs, disques durs, clés USB, etc.), les fournitures administratives et bureautiques, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique.

Les financements sont accordés sur une base annuelle. Ils doivent être impérativement consommés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

SEJOUR (\$)					
Statut(s) concerné(s)	Montant(s) per diem	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée	Durée exprimée en jour	Complément d'information
Chercheurs/co-encadrant(s) des équipes maghrébines	125€ / jour	France	Maghreb → France	5 jours maximum	1 séjour par an par pays
Doctorants(s) des équipes maghrébines	62€ / jour	France	Maghreb → France	120 jours maximum	1 séjour par an par pays
Post-doctorant(s) des équipes maghrébines	62 € / jour	France	Maghreb → France	90 jours maximum	1 séjour par an par pays
Chercheur(s)/Co-encadrant(s) des équipes tunisiennes	750 MAD / jour	Maroc	Tunisie → Maroc	7 jours maximum	1 séjour par an par pays
Chercheur(s)/Co-encadrant(s) des équipes françaises	750 MAD / jour	Maroc	France → Maroc	7 jours maximum	1 séjour par an par pays
Doctorant(s)/Post-doc des équipes tunisiennes	750 MAD / mois	Maroc	Tunisie → Maroc	7 jours maximum	1 séjour par an par pays
Doctorant(s)/Post-doc des équipes françaises	750 MAD / mois	Maroc	France → Maroc	7 jours maximum	1 séjour par an par pays
Chercheur(s)/Co-encadrant(s) des équipes marocaines	200 DT / jour	Tunisie	Maroc → Tunisie	7 jours maximum	1 séjour par an par pays
Chercheur(s)/Co-encadrant(s) des équipes françaises	200 DT / jour	Tunisie	France → Tunisie	7 jours maximum	1 séjour par an par pays
Doctorant(s) des équipes marocaines	1000 DT / mois	Tunisie	Maroc → Tunisie	30 jours maximum	1 séjour par an par pays
Doctorant(s)/Post-doc des équipes françaises	1000 DT / mois	Tunisie	France → Tunisie	90 jours maximum	1 séjour par an par pays

Chaque responsable du projet dans le pays d'accueil est tenu de faire le nécessaire pour garantir l'hébergement des chercheurs juniors invités dans les meilleures conditions et favoriser l'hébergement en résidence universitaire.

VOYAGES (\$)			
Montant voyage(s) en devise	Pays financeur	Pays de départ / pays d'arrivée	Complément d'information
500 €	France	France → Maroc	3 billets par an
		France → Tunisie	
5 000 MAD	Maroc	Maroc → France	2 billets par an
		Maroc → Tunisie	2 billets par an
1 500 DT	Tunisie	Tunisie → France	2 billets par an
		Tunisie → Maroc	2 billets par an
APPUI LOGISTIQUE			
Plafond appui logistique en devise	Pays financeur		
4 500 € maximum par an	France		
0 €	Maroc		
5 000 DT maximum par an	Tunisie		

Confidentialité, publication, propriété intellectuelle, exploitation

Il appartient aux responsables de projets retenus pour financement, de veiller à ce qu'un **accord de partenariat** spécifiant les conditions de confidentialité, de publication, de communication, de propriété intellectuelle et d'exploitation des résultats de recherche générés dans le cadre d'un projet, soit signé entre les institutions de tutelle des laboratoires impliqués et ce, dans un délai de **six (6) mois** à compter de la date de démarrage du projet. A cet effet, les responsables de projets sont invités à utiliser le modèle d'accord de partenariat (**document téléchargeable via ce lien** : https://www.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2025-12/Mode%CC%80le_Accord_Partenariat_PI_PHC_MAGHREB_2027_VF.pdf) conforme aux bonnes pratiques en matière de confidentialité, de publication, de propriété intellectuelle et de protection des résultats

(https://www.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2023-02/guide_bonnes_pratiques_maghreb.pdf). Une copie de l'accord de partenariat signé sera adressée par voie numérique aux co-présidents du PHC « Maghreb ».

En outre, tout transfert de matériel biologique et/ou chimique éventuellement nécessaire à la réalisation du projet entre les laboratoires partenaires, devra faire l'objet d'un accord spécifique de transfert de matériel (MTA) signé entre les institutions de tutelle des laboratoires impliqués en utilisant le modèle fourni. Une copie de l'accord de transfert de matériel signé sera adressée par voie numérique aux co-présidents du PHC « Maghreb ».

Les projets soumis à cet appel à candidatures peuvent faire l'objet d'un examen au titre de la PPST (Protection du potentiel scientifique et technique et intelligence économique).

Pour plus d'information sur ce dispositif : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid27031/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-et-intelligence-economique-p.p.s.t.html>

Suivi des projets

- **Rapport annuel** : le renouvellement du soutien français accordé pour une seconde et une troisième année est subordonné à la rédaction d'un rapport technico-financier intermédiaire par le coordinateur du projet en concertation avec les autres partenaires et accompagné d'un bilan financier des actions menées ou programmées avant la fin de l'année civile. Ce rapport devra mentionner les

- faits marquants de la collaboration ainsi que la production scientifique issue du travail commun des partenaires et des cotutelles. La consommation des financements accordés devra avoir été optimale ;
- Le rapport sera adressé au coordinateur du PHC (Mr Jacques DEVERCHERE) et aux co-présidents maghrébins ;
 - **Reconducton annuelle** : un projet PHC « Maghreb » ne pourra être reconduit annuellement que si les conditions ci-dessus sont remplies ;
 - **Rapport final** : un rapport final est exigé au plus tard trois mois après la fin des projets. Il est expressément demandé aux responsables français de projets d'utiliser obligatoirement le modèle de rapport téléchargeable et de l'attacher à leur dossier en ligne après l'avoir complété. Une copie de ce rapport devra être adressée au coordinateur du PHC (Mr Jacques DEVERCHERE) et aux co-présidents maghrébins. Un rapport dont le modèle sera transmis par le coordinateur sera à lui retourner ;
 - **Séminaire « Journées de valorisation du PHC Maghreb »** : un séminaire de restitution des travaux et de valorisation du programme sera organisé tous les deux ans en alternance dans chacun des trois pays du Maghreb et regroupera les projets en cours pour la deuxième et la troisième année. La participation à ce séminaire sera obligatoire et impliquera la réalisation de mobilités régionales.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- Lancement de l'appel à candidatures : **17 décembre 2025** ;
- Date limite de dépôt des candidatures : **26 février 2026** ;
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : **juin 2026** ;
- Communication des résultats aux porteurs de projets : **juillet 2026** ;
- Début des projets retenus : **1er janvier 2027**.

Candidater

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Les dossiers ne peuvent être saisis qu'en français.

Le dépôt de candidature est **commun** aux partenaires français, marocains et tunisiens. Il se fait uniquement de manière **dématérialisée sur le site de Campus France** en suivant les modalités de saisie en ligne.

Pour déposer un dossier de candidature, le partenaire français créera un nouveau compte en ligne, puis transmettra le mot de passe à ses partenaires maghrébins pour que ceux-ci puissent instruire les éléments du dossier de candidature qui les concernent.

Les projets ainsi rédigés conjointement par les équipes seront déposés en ligne sur le site de Campus France portant les signatures des responsables de projets maghrébins et français. Pour ce faire, il convient d'imprimer la première page du dossier, de la signer, puis de l'annexer au dossier de candidature déposé en ligne sur le compte ouvert par le porteur français. Ils doivent comporter les CV et la liste des 5 dernières publications (en 2 pages maximum par personne) de tous les chercheurs impliqués dans le projet ainsi que ceux des doctorants connus à la date de dépôt du dossier et, en pièce attachée, le fichier PDF généré par le dépôt portant l'accord signé par les Présidents des chefs d'établissements français et maghrébins.

Pour respecter les divers circuits administratifs, il est demandé en outre :

Pour la partie tunisienne : après le dépôt de candidature sur le site de Campus France, le partenaire tunisien du projet est appelé à :

Remplir le formulaire de soumission du projet, accessible sur le lien suivant [**Form.PHC-MAGHREB2027**](#)

- Envoyer le dossier de candidature au format PDF (tel que déposé sur Campus France) à l'adresse e-mail : dppspchcmaghreb@gmail.com accompagné obligatoirement d'une demande de

soumission signée, pour accord et avis, par le directeur de la structure de recherche, le chef d'établissement et la tutelle (Président d'université, DG...)

Et ce au plus tard le 6 mars 2026.

Pour la partie marocaine : après le dépôt de candidature sur le site de Campus France, le partenaire marocain devra obligatoirement adresser au Comité scientifique marocain une copie du dossier par courrier électronique à: maghreb@cnrst.ma ;

Et ce au plus tard le 28 février 2026.

Un exemplaire papier du PDF généré sur le site de Campus France, doit être signé par le porteur de projet côté marocain, le chef d'établissement et /ou le Président de l'Université, et envoyé à l'adresse suivante :

Service de la Coopération

Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique Angle Av. des FAR & Av. Allal El Fassi
BP 8027 NU10102, RABAT – MAROC

Tél : 00 212 537 569 820

Fax : 00 212 537 569 811

Et ce au plus tard le 6 mars 2026.

N.B. la page de signature est téléchargeable via le lien de l'appel à projets lancé sur le site du CNRST : www.cnrst.ma

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité depuis ou vers la France, le chef de projet français doit remplir une **fiche d'engagement** et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement ou à défaut par courrier postal à :

Campus France

Gestion PHC

28 rue de la Grange-aux-Belles

75010 Paris

Pour chaque mobilité de chercheurs, le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Pour chaque mobilité depuis ou vers le Maroc, le chef de projet doit remplir un formulaire de demande de mission et le faire signer par le chef d'établissement et / ou le président de l'université, accompagné d'une lettre d'invitation du laboratoire étranger, et l'adresser par courrier électronique à l'adresse maghreb@cnrst.ma

Contacts pour le programme

Pour le partenaire français:

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES

Mme Anna-Mari LE GAL

Rédactrice Afrique du Nord et Moyen-Orient

Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

Pôle des partenariats universitaires et scientifiques

27 rue de la convention, 75732 PARIS CEDEX 15 – France

Tél. : +33 (0)1 43 17 80 23

Mél : anna-mari.le-gal@diplomatie.gouv.fr

Pr. Emérite Jacques DEVERCHERE

Coordinateur du Partenariat Hubert Curien "Maghreb"

Institut Universitaire Européen de la Mer

Université de Brest (UBO)
Place Copernic
29289 PLOUZANE - France
Mél : phc-maghreb@univ-brest.fr

Pr. Valery BOTTON

Co-président du comité mixte du Partenariat Hubert Curien "Toubkal"
INSA de Lyon, Laboratoire de Mécanique des Fluides et d'Acoustique
Bâtiment Joseph Jacquard, INSA Lyon, 20 avenue A. Einstein,
69621 VILLEURBANNE – France
Mél : valery.botton@insa-lyon.fr

Pr. Mohamed MOSBAH

Co-président du comité mixte du Partenariat Hubert Curien "Utique"
LaBRI, Université Bordeaux-1
351, cours de la Libération
33405 Talence Cedex, FRANCE
Mél : mohamed.mosbah@u-bordeaux.fr

AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

M. Gérald BRUN

Attaché de coopération scientifique et universitaire
Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)
2 Rue Al Yanboua, Centre-Ville - RABAH – MAROC
Mél : gerald.brun@ifmaroc.com

Mme Sophie ARCHEMASHVILI

Chargée de mission scientifique
Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)
2 Rue Al Yanboua, Centre-Ville - RABAH – MAROC
Mél : sophie.archemashvili@ifmaroc.com

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE

M. Pascal CHARDONNET

Attaché de coopération scientifique
Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)
20-22 avenue de Paris, 1000 TUNIS – TUNISIE
Mél : pascal.chardonnet@institutfrancais-tunisie.com

Pour la gestion de l'appel à propositions:

DIRECTION DES RELATIONS EXTERIEURES ET INSTITUTIONNELLES
Service Recherche : programmes et promotion
Campus France - Gestion PHC
28, rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS
FRANCE
Téléphone : + 33 (0)1.40.40.58.48
Courriel : extranet@campusfrance.org

Pour le partenaire tunisien:

Pr. Mourad BELLASSOUED

Co-président du comité mixte « Utique »
Chef de Cabinet de M. le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Chef
du Programme Recherche Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
50 Av. Mohamed V
1073 TUNIS – TUNISIE
Tél : 00 216 71 835 351
Mél : mourad.bellassoued@enit.utm.tn

Mme Hayet SOUAI
Directrice des Programmes et du Partenariat Scientifique
Direction Générale de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
50 Av. Mohamed V
1073 TUNIS – TUNISIE
Tél : 00 216 71 835 351
Mél : souaihayet@gmail.com ; Hayet.Souai@mes.rnu.tn

Mme Jihane MEKKI
Cheffe de Service du Partenariat Euro-méditerranéen
Direction Générale de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
50 Av. Mohamed V
1073 TUNIS – TUNISIE
Tél : 00 216 71 835 351
Mél : jihanemekki.dpps@gmail.com

Pour le partenaire marocain

Pr. Jamila EL ALAMI
Co-présidente du comité mixte du Partenariat Hubert Curien "Toubkal"
Directrice du CNRST
Angle Av. des FAR & Av. Allal El Fassi
BP 8027 NU10102 RABAT – MAROC
Tél : 00 212 537 56 98 40
Fax : 00 212 537 56 98 41
Mél : J.elalami@cnrst.ma - Alamijamila1@gmail.com

Pr. Hamid BOUABID
Directeur de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Rue Driss Al Akbar-Hassan
BP 4500
10102 RABAT – MAROC
Tél : 00 212 537 217 649
Tél (Gsm) : 00 212 600 019 426
Fax : 00 212 537 217 650
Mél : h.bouabid@hotmail.com

Mme Hind EL GADARI
Chef de la Division de Promotion et de Suivi de la Recherche
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Rue Driss Al Akbar-Hassan
BP 4500 - 10102 RABAT – MAROC

Tél : 00 212 537 217 649
Fax : 00 212 537 217 650
Mél : elgadarivet.h@gmail.com

Mme Hafsa EL BASTAMI
Cheffe de Service Coopération et Partenariat au CNRST
Angle Av. des FAR & Av. Allal El Fassi, Hay Ryad
BP 8027 NU10102 RABAT – MAROC
10102 RABAT – MAROC
Tél : 00 212 537 569 827
Fax : 00 212 537 569 821
Mél : maghreb@cnrst.ma